

Déclaration préalable

Logement à usage d'habitation

Définition de glossaire

Mis à jour le 12 avril 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Logement clos, couvert et pourvu d'éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire)



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis*

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr